

**REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE**

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} juillet 2014

Conseillers présents :

Jean-Louis, BARIOT, Michel ENGELMANN, Chrystel TUNON (20h15), Marie-Anne VALLOT, Patricia DUMAS, André LACHAL, Brigitte REAT (20h30), Marie-Anne MATHEVET, Nicolas TILLMANN, Thierry MARTINAUD, Magalie CHAVAS, Jean-Louis PERON, Anne CALPE,

Pierre SCHMELZLE donne pouvoir à Michel ENGELMANN
Céline ELIE, absente excusée

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

- **Approbation du Procès-Verbal du 27 mai 2014**
- **Rapports du Maire sur le prix et la qualité des services Eau et Assainissement**
- **Désignation du Coordonnateur communal**
- **Achat maison François**
- **Motion de soutien à l'AMF**
- **Droit de préemption urbain**

I – RAPPORT DU MAIRE SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Les membres du conseil municipal approuvent, à l'unanimité des présents, les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable ainsi que celui de l'assainissement collectif, portant sur l'exercice 2013.
Ces rapports seront consultables en mairie.

II – DESIGNATION DU COORDONATEUR COMMUNAL

Dans le cadre du prochain recensement de la population qui aura lieu du 15 janvier au 14 février 2015, il convient de désigner un coordonnateur communal.
Le conseil municipal désigne Pierre SCHMELZLE, à l'unanimité des présents.

III – ACHAT MAISON CONSORTS FRANÇOIS

Dans le cadre du projet d'aménagement du carrefour rue neuve, la commune souhaite acquérir l'immeuble cadastrée AB 22, 2 rue Peyronnet, d'une surface de 33 m2.
Le Conseil Municipal décide d'acquérir cet immeuble pour un montant de 5000,00 €.

IV- MOTION DE SOUTIEN A L'ACTION DE L'AMF POUR ALERTER SOLENNELLEMENT LES POUVOIRS PUBLICS SUR LES CONSEQUENCES DE LA BAISSSE MASSIVE DES DOTATIONS DE L'ETAT

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE soutient les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

Le Conseil Municipal par 12 voix pour et 2 abstentions, adopte cette motion.

V-DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le Conseil municipal renonce à son droit de préemption urbain sur l'immeuble suivant :

- immeuble cadastré AB 103, 17 rue Peyronnet

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 21 h 05 mn.

Vu par Nous, Jean-Louis BARIOT, Maire de SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE, pour être affiché le à la porte de la mairie conformément aux prescriptions du Code des Collectivités Territoriales.

Le maire
Jean-Louis BARIOT

